

# **Compte rendu de la séance du 03 avril 2019**

Secrétaire(s) de la séance:

Eugénie BRUNEAU

## **Ordre du jour:**

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2019
- 2) SIEIL – Modifications statutaires
- 3) CCBVC – Rapport des Charges Transférées
- 4) Création d'un emploi saisonnier
- 5) Conventions ENEDIS
- 6) Location salle des associations
- 7) Modification des tarifs communaux
- 8) Vote du compte administratif budget « commune » 2018
- 9) Vote du compte administratif budget « assainissement » 2018
- 10) Vote du compte de gestion budget « commune » 2018
- 11) Vote du compte de gestion budget « assainissement » 2018
- 12) Vote du budget primitif « commune » 2019
- 13) Vote du budget primitif « assainissement » 2019
- 14) Attribution des subventions 2019
- 15) Vote des taux d'imposition 2019
- 16) Questions et informations diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **SIEIL - MODIFICATIONS STATUTAIRES ( 011 2019)**

Monsieur le Maire explique que le Comité Syndical du SIEIL, réuni le 11 décembre 2018, a voté les modifications des statuts du SIEIL s'agissant de la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire.

En application des articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre collectivité, en qualité de membre adhérent au SIEIL se doit de délibérer sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte l'adhésion de ce nouveau membre.

### **CCBVC - RAPPORT DES CHARGES TRANSFEREES ( 012 2019)**

Monsieur le Maire explique que la CCBVC, conformément à l'article L 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, dispose d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT s'est réunie le 30 janvier dernier et a établi son rapport ayant pour objet la réévaluation des charges transférées dont Transports scolaires, Ecoles de musique, Multi accueil et micro crèche, Relais Assistant Maternel, ALSH, Jeunesse.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et le valide à l'unanimité.

### **CREATION EMPLOI SAISONNIER ( 013 2019)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir à savoir arrosage des fleurs, tonte, fauchage, débroussaillage, nettoyage de voirie et divers autres travaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

## DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 15 avril au 11 octobre 2019 (dates susceptibles d'être modifiées selon l'avancement du recrutement).

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien d'espace public à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### CONVENTIONS ENEDIS ( 014 2019)

Monsieur le Maire explique que la société ENEDIS a prévu d'engager des travaux sur la commune de Dierre pour l'implantation de postes de distribution publique d'électricité et lignes électriques nécessaires au fonctionnement du poste ainsi que le passage de lignes électriques souterraines.

ENEDIS a par conséquent transmis deux conventions de mise à disposition pour l'implantation de deux postes sur des parcelles appartenant à la commune cadastrées respectivement section E n° 644 et 280, ainsi qu'une convention de servitude pour le passage de lignes électriques souterraines sur diverses parcelles appartenant à la commune à savoir section E n° 1664 -1 666 - 1619 - 1256 - 634 - 1327 - 1326 - 644 - 645 - 648 - 649 - 1550 - 1563 - 1289 - 1553 - 1556 - 1555- 1561 - 685 - 1363 - 1566.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition les terrains pour l'implantation de deux postes de distribution et autorise le passage de lignes électriques souterraines,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions transmises par ENEDIS actant ces autorisations.

### MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX ( 015 2019)

Monsieur le Maire passe la parole à Madame SIRON PERRIN, rapporteur de la commission "Communication Information Manifestations Culturelles Sportives et Festivités".

Madame SIRON PERRIN informe le conseil municipal que la commission s'est réunie et propose qu'au vu des demandes, la salle des associations soit mise à la location uniquement pour les Dierrois, elle restera gratuite pour les associations communales et les syndicats communaux et intercommunaux qui l'utilisait jusqu'à présent gratuitement. La commission propose également une modification des différents tarifs communaux. Ces nouveaux tarifs seront effectifs à compter du 3 avril 2019 sauf pour les réservations déjà effectuées avant cette date.

Les propositions sont les suivantes :

COÛT ACTUEL DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES		PROPOSITION DE PRIX DE LOCATION		
WEEK-END DIERROIS	200,00 €	250,00 €		
WEEK-END ASSOCIATIONS DIERROISES	80,00 €	80,00 €		
WEEK-END HORS DIERROIS ET HORS ASSOCIATION DIERROISES	300,00 €	400,00 €		
JOURNEE EN SEMAINE DIERROIS	150,00 €	150,00 €		
JOURNEE ASSOCIATION DIERROISE	80,00 €	80,00 €		

JOURNEE HORS DIERROIS ET HORS ASSOCIATIONS DIERROISES	230,00 €	250,00 €		
PRIX A L'ANNEE POUR UNE JOURNEE PAR SEMAINE POUR ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES	150,00 €	300,00 €		

**LA CAUTION EST EQUIVALENTE AU PRIX DE LA LOCATION**

PRIX ACTUEL DE LOCATION 1 TABLE + 2 BANCS POUR UNE JOURNEE EN SEMAINE OU WEEK-END	PROPOSITION DE LOCATION 1 TABLE + 2 BANCS POUR UNE JOURNEE EN SEMAINE OU WEEK-END
7,00 €	10,00 €

**LA CAUTION EST FIXEE A 220 €**

<b>PROPOSITON DE LA COMMISSION POUR LOUER LA SALLE DES ASSOCIATIONS 2 TARIFS</b>	
<b>TARIFS HIVER DU 01/11 AU 30/04</b>	
POUR UN WEEK-END	90,00 €
POUR UNE JOURNEE EN SEMAINE	70,00 €
SEMAINE COMPLETE	210,00 €
<b>TARIFS ÉTÉ DU 01/05 AU 31/10</b>	
POUR UN WEEK-END	70,00 €
POUR UNE JOURNEE EN SEMAINE	50,00 €
SEMAINE COMPLETE	150,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces nouveaux tarifs.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET "COMMUNE" 2018 ( 016 2019)**

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission finances du 7 mars 2019, le compte administratif 2018 du budget « Commune » présenté ci-dessous doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Monsieur Jacques JAMIN, doyen de l'assemblée, afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif 2018 de la commune
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au budget de l'exercice 2019 comme indiqué dans le tableau ci-après :

<b>I</b>	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
	Total dépenses :	346 681.23
	Total recettes :	447 277.14
	<b>Résultat de fonctionnement 2018 :</b>	<b>100 595.91</b>
	Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	64 088.15
	<b>Résultat global 2018 :</b>	<b>164 704.14</b>
	<b><i>Dont Intégration dissolution SICALA</i></b>	<b><i>20.08</i></b>
<b>II</b>	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
	Total dépenses :	205 545.72

Total recettes :	297 469.78
<b>Résultat d'investissement 2018 :</b>	<b>91 954.99</b>
<i>Dont Intégration dissolution SICALA</i>	<i>30.93</i>
Déficit d'investissement 2017 reporté :	-175
	039.84
	<b>- 83 084.85</b>
Restes à réaliser / dépenses :	27 402.59
Restes à réaliser / recettes :	10 420.92
Solde des restes à réaliser :	- 16 981.67
<b>Résultat global 2018 :</b>	<b>- 100 066.52</b>

### III AFFECTATION DU RESULTAT

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement)	<b>100 066.52 €</b>
OO2	Excédent reporté en fonctionnement	<b>64 637.62 €</b>

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET "ASSAINISSEMENT" 2018 ( 017 2019)

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission finances du 7 mars 2019, le compte administratif 2018 du budget « Assainissement » présenté ci-dessous doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Monsieur Jacques JAMIN, doyen de l'assemblée, afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif 2018 du budget "Assainissement"
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au budget de l'exercice 2019 comme indiqué dans le tableau ci-après :

#### I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses :	132 005.04
Total recettes :	110 816.51
<b>Résultat de fonctionnement 2018 :</b>	<b>-21 188.53</b>
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	53 222.34
<b>Résultat global 2018 :</b>	<b>32 033.81</b>

#### II SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses :	94 403.03
Total recettes :	78 830.00
<b>Résultat d'investissement 2018 :</b>	<b>-15 573.03</b>
Excédent d'investissement 2017 reporté :	42 698.10
	<b>27 125.07</b>
Restes à réaliser / dépenses :	0
Restes à réaliser / recettes :	0
Solde des restes à réaliser :	0
<b>Résultat global 2018 :</b>	<b>27 125.07</b>

### III AFFECTATION DU RESULTAT

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement)	<b>0 €</b>
OO2	Excédent reporté en fonctionnement	<b>32 033.81 €</b>

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET "COMMUNE" 2018 ( 018 2019)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET "ASSAINISSEMENT" 2018 ( 019 2019)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF "COMMUNE" 2019 ( 020 2019)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif commune 2019, suite à la validation de la commission finances réunie le 7 mars 2019.

Celui-ci s'équilibre à 860 383.04 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement : 487 958.00 €

Section d'investissement : 372 425.04 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2019 de la commune.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF "ASSAINISSEMENT" 2019 ( 021 2019)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif "Assainissement" 2019, suite à la réunion de la commission finances du 7 mars 2019.

Celui-ci s'équilibre à 218 289.07 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement : 140 900.00 €  
Section d'investissement : 77 389.07 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif "Assainissement" 2019.

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 ( 022 2019)**

Monsieur le Maire explique que suite à la commission finances du 7 mars 2019, les subventions à attribuer sont proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS DIVERSES - Article 65738</b>		
<b>INTITULE</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>B.P. 2019</b>
<b>FREDON 37</b>	<b>102,00</b>	<b>105,00</b>
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE (Classe de mer 2018)</b>	<b>2 500,00</b>	<b>-</b>
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	<b>750,00</b>	<b>750,00</b>
<b>D.D.E.N.</b>	<b>-</b>	<b>20,00</b>
<b>FONDATION DU PATRIMOINE</b>		<b>75,00</b>
<b>TOURAINNE TERRE DES AIRS</b>		<b>150,00</b>
<b>TEAM QDC (Radeau Jour de Cher 2018)</b>	<b>-</b>	<b>258,49</b>
<b>CHARGES IMPREVUES</b>		<b>371,51</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 352,00</b>	<b>1 730,00</b>

<b>SUBVENTIONS DIVERSES - Article 6574</b>		
<b>INTITULE</b>	<b>C.A. 2018</b>	<b>B.P. 2019</b>
<b>U.N.C. (subvention voyage Maillé)</b>	<b>-</b>	<b>260,00</b>
<b>AS. DEFENSE VALLEE DU CHER</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
<b>COMITE JUMELAGE GARREL</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
<b>LES AMIS DU CHER CANALISE</b>	<b>16,00</b>	<b>16,00</b>
<b>PRESENCE VERTE</b>		<b>60,00</b>
<b>CHARGES IMPREVUES</b>		<b>34,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>96,00</b>	<b>450,00</b>

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 ( 023 2019)**

Monsieur le Maire explique que depuis 2008 les taux d'imposition n'ont pas été augmenté.

Le Conseil Municipal peut décider de les laisser comme ils sont, les augmenter ou les diminuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2019 soit :

- **15,30 %** pour la taxe d'habitation y compris locaux vacants,
- **18,93 %** pour le foncier bâti,
- **59,69 %** pour le foncier non bâti.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Lecture du mail de remerciement des jeunes étudiantes du projet "Touraine Terre des Airs"
- Orientations budgétaires 2019 de la CCBVC à disposition des élus
- Ancienne gare SNCF de Dierre, destinée à la destruction car située à moins de 5 mètres de la voie SNCF, la commune pourra toujours se porter acquéreur pour le terrain lorsque cela sera fait
- PLUi : modification du périmètre ABF.
- Courriers à plusieurs habitants de la commune pour des nuisances sonores de chiens, après contact avec la gendarmerie si celle-ci se déplace suite à des plaintes de riverains et constate cette infraction, les propriétaires risquent une amende de 150 € et si le problème persiste les riverains peuvent porter plainte auprès du procureur de la république.
- Eglise : une délibération sera éventuellement à prendre lors d'un prochain conseil municipal pour une subvention pour travaux urgents.
- Chatte déposée à la clinique vétérinaire par un habitant de Dierre, coût pour la commune 126 €.